

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 JUIN 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°22), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Christian RIOU, Alain MILON, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Madame Manon REIG

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Manon REIG ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023.

*Adopté à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire

*Prend acte*

#### 3. DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION FOREST ECO

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET s'interroge sur certains articles des statuts de l'association Forest Eco et notamment sur l'éventualité d'interventions, travaux réalisés par la Ville sur les terrains de l'association.*

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas prévu que la Ville intervienne sur ces terrains d'une quelconque manière que ce soit. En revanche, le monde associatif pourra bénéficier de ces terrains et de la future forêt.

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Stéphane GARCIA en tant que représentant au sein de l'association

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE MAILLAUDE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Raphaël GUILLERMAIN en tant que titulaire et Manon REIG en tant que suppléante au sein du conseil d'école de Maillaude

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

### **FINANCES**

#### **5. TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

Commission Finances en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Cyrille GAILLARD

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 22 août 2023.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6. TAXE D'AMENAGEMENT : INSTAURATION D'UN TAUX SECTORIEL SUR LA MARQUETTE**

Commission Finances en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Stéphane GARCIA

*Hélène TRINQUET demande si la baisse votée de la taxe d'aménagement a fait l'objet d'une étude financière préalable. En l'absence d'une telle étude, elle demande le retrait du rapport.*

*Monsieur le Maire lui rappelle que l'ensemble du programme financier relatif à l'aménagement de la zone de la marquette a été voté en mars dernier par Monsieur BELLUCCI.*

*Cette baisse a vocation à accentuer l'attractivité de cette zone d'activités, et à générer la création de nombreux emplois. Plusieurs partenaires institutionnels sont associés à ce projet : la CASC, le département de Vaucluse et la SPL Territoire 84.*

Après en avoir délibéré,

**INSTAURE** un taux sectoriel de taxe d'aménagement de la zone dite de la Marquette à 3,5 % sur les parcelles ci-dessous par référence aux documents cadastraux :

Section	n° parcelle
CE	28
CE	29
CE	30
CE	31
CI	31
CE	32
CE	33
CE	39
CE	40
CE	44

CE	46
CE	45
CE	47
CE	48
CE	49
CE	53
CE	54
CE	55
CE	63
CE	64
CE	65
CE	66
CE	67
CE	68
CE	69
CE	70
CE	71
CI	99
CE	100
CI	100
CE	101

**PRECISE** que la cartographie de la zone du PLU qui repère très concrètement les parcelles intéressées est jointe en annexe à la présente délibération.

**MAINTIENT** le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le reste du territoire.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**PRECISE** que la présente délibération prend effet à compter du 1er janvier 2024 et abrogera la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2015 relative à la fixation du taux de taxe d'aménagement.

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **7. AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AE/CP)**

Commission Finances en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

**ACTE** les modifications listées ci-dessus pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

#### **8. CONVENTION 2023 AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**VALIDE** le versement de la participation de 3 150 € à la Fondation 30 Millions d'Amis.

*Adopté à l'unanimité*

## **URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9. RETROCESSION DE LA PARCELLE « MAISON DU PARC » CADASTREE DY 44 PAR LA SEM A LA VILLE DE SORGUES**

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

*David BELLUCCI évoque la sécurisation du site dont il aurait souhaité connaître le projet d'aménagement, s'inscrivant dans une vision globale.*

*Monsieur le Maire lui répond que ce projet est bien prévu. La création d'une nouvelle entrée, objet du présent rapport, s'inscrit dans une vision globale d'aménagement du parc municipal.*

**Après** en avoir délibéré,

**VALIDE** la rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée DY 44 sise rue Saint Hubert par la SEM à la Ville de Sorgues.

**AURORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents et actes nécessaires à la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

*4 ne prenant pas part au vote (Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Serge SOLER, Emmanuelle ROCA)*

### **10. DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL : LE CHEMIN DES COMBES**

Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

**Après** en avoir délibéré,

**CONSTATE** la désaffectation matérielle d'une partie du chemin des Combes conformément au plan ci-annexé

**INVITE** Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

*Adopté à l'unanimité*

### **11. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DU 1ER ETAGE DE L'ANCIENNE TRESORERIE – VOLUME 1**

Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en date du 13 juin 2023

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

**Après** en avoir délibéré,

**CONSTATE** la désaffectation matérielle du volume n°1 de la copropriété

**PRONONCE** son déclassement du domaine public et son classement dans le domaine privé communal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

*Adopté à l'unanimité*

## POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

### 12. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Bernard RIGEADE pour représenter la ville de Sorgues au conseil d'administration de la FCS.

*Adopté à l'unanimité*

### 13. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE AUX OPERATEURS EXTERIEURS

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 juin 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la programmation du contrat de ville

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

*2 ne prenant pas part au vote (Serge SOLER, Cindy CLOP)*

### 14. SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 : INTEGRATION DE LA PRESIDENCE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CARPENTRAS EN QUALITE DE MEMBRE ASSOCIE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT"

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 juin 2023

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modifications faites par l'avenant n°3

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

### 15. SUPPRESSION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 juin 2023

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**SUPPRIME** le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Sorgues

*Adopté à l'unanimité*

## CULTURE

### 16. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES POUR LES ELEVES MUSICIENS DE L'ACADEMIE D'AIX - MARSEILLE

Commission Culture en date du 04 avril 2023

Rapporteur : Magali CHARMET

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le projet de convention avec le collège Voltaire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant

*Adopté à l'unanimité*

## SPORT

### **17. TROPHEE PAUL PONS**

Commission sport du 05 juin 2023

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** la subvention de 500 euros à l'association méritante «AVIGNON SORGUES ALTHEROPHILIE» pour le Trophée PAUL PONS

*Adopté à l'unanimité*

### **18. BOURSES SPORTIVES**

Commission sport du 05 juin 2023

Rapporteur : Jaouad MARBOH

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 190 euros à :

- Basket : Robin TISSOT
- Basket : Noa DJILLALI SECCHIAROLI
- Basket : Alycia SECCHIAROLI
- Basket : Djelany TCHICAMBOUD

*Adopté à l'unanimité*

*I ne prenant pas part au vote (Jacqueline DEVOS)*

### **19. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES**

Commission sport du 05 juin 2023

Rapporteur : Raphaël GUILLERMAIN

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la mise à disposition de quatre agents de catégorie B et d'un agent de catégorie C

*Prend acte*

## RESSOURCES HUMAINES

### **20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28h)
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (32h12)
- quatre postes d'adjoint technique à temps complet
- un poste de rédacteur à temps complet

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**21. MODIFICATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de rajouter les nouveaux grades en fixant l'IFSE et d'actualiser les montant dans le récapitulatif indiqué ci-dessus.
- de substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu et notamment les primes et indemnités liées à des fonctions ou sujétions particulières mentionnées dans la délibération du 25 juin 2015 (cf cumul possible ci-dessus),
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

*Adopté à l'unanimité*

**DIVERS**

**22. EXPOSITION SUR LES OISEAUX**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition gracieuse

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente exposition

*Adopté à l'unanimité*

**QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- 1) David BELLUCCI évoque des problèmes rencontrés à la cuisine centrale faisant référence à une présomption d'agression auprès d'un agent.  
Monsieur le Maire précise que cette présomption d'agression doit faire l'objet de précisions et vérifications ; l'agent concerné ayant refusé une proposition de médiation. Plus généralement, la collectivité est à l'écoute de son personnel.  
Christelle PEPIN ajoute que la cuisine centrale a toujours assuré ses missions. S'agissant du cas d'espèce, l'avenir dira ce qu'il adviendra de la main courante déposée.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le

28/9/23

La secrétaire de séance

Manon REIG